

Réseau
départemental
Relais Parents-
Assistants Maternels



Janvier - Février -
Mars 2013 N°23

Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin
Juillet, Août, Septembre, Octobre,
Novembre et Décembre. (Bis)
12 mois dans l'année,
Ce n'est vraiment pas assez
Pour pouvoir bien s'amuser,
Il faudrait en rajouter. (Bis)

Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin
Juillet, Août, Septembre, Octobre,
Novembre et Décembre. (Bis)
Et c'est terminé,
On a fini cette année,
Il faut tout recommencer
Pour une nouvelle année. (Bis)

L
A
P
L
I
C
I
M
E

S
N
D
E
R
E
A
I
S

Sommaire:

Le développement du tout petit : « Que nous disent les pleurs des enfants et comment les accompagner ? »

A lire : « Quand je suis triste », « Le pot ça sert à quoi ? », « Aïe, Prune mord », ...

Dossier : Comment se positionner dans le cadre de l'accueil d'un enfant malade ?

Dossier bis : Comment rédiger un projet d'accueil ?

Les temps d'animation au Relais : Programme des activités

Comptines des p'tites bêtes !

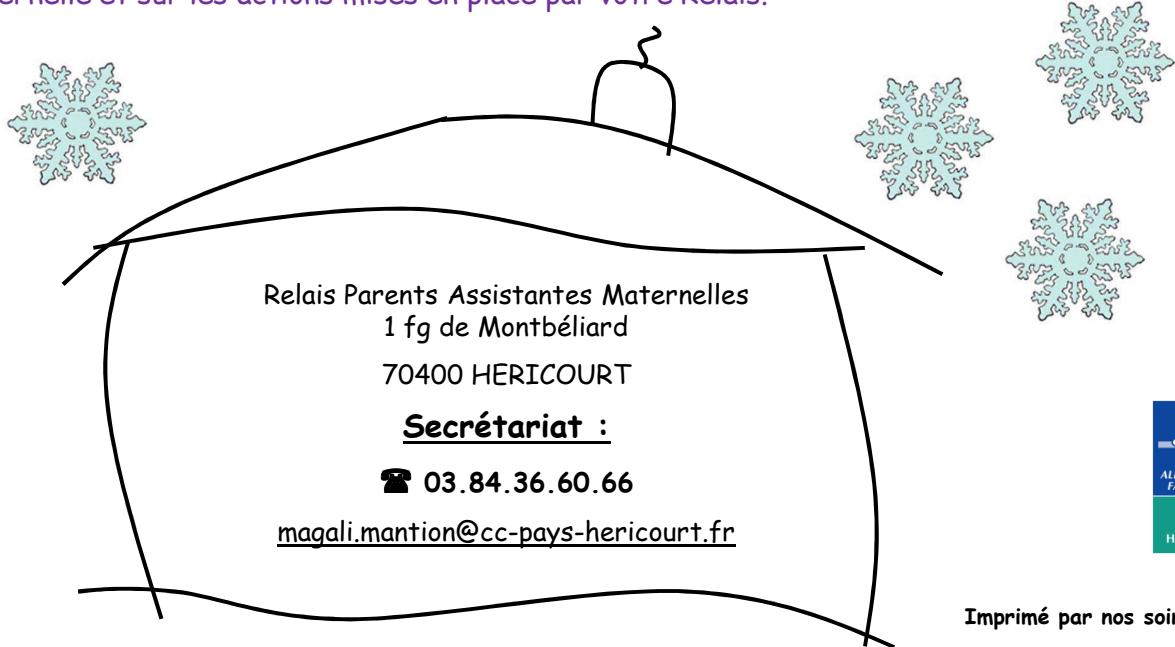
Cuisine : « Petits soufflés de pommes de terre au parmesan » et « Meringues Bonhommes de neige »

Le coin des infos : Formation, fermeture du Relais, informations diverses

Bonne lecture à tous .

Les animatrices des Relais de Haute-Saône

Assistantes maternelles vous avez une adresse de messagerie électronique, merci de nous la faire parvenir par mail à l'adresse suivante : magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr. Vous serez ainsi informées au plus vite des actualités sur l'évolution du métier d'assistante maternelle et sur les actions mises en place par votre Relais.





Que nous disent les pleurs des enfants et comment les accompagner ?

Notre vie est jalonnée d'émotions qui induisent notre comportement. Il existe quatre grandes émotions de base: la joie, la colère, la peur et la tristesse. Chaque fois que nous ressentons une de ces émotions, notre corps le manifeste physiquement: tremblements, sourire, froncement des sourcils... et pleurs.

Ces manifestations sont plus ou moins tolérées dans notre société, et en ce qui concerne les pleurs, ils sont principalement associés à la tristesse, au malheur.

Dans les concepts éducatifs de notre époque:

- 52% des parents pensent que le plus important pour l'enfant est qu'il soit heureux,
- 32% qu'il soit en bonne santé,
- 11% qu'il réussisse à l'école,
- 4% qu'il ait des amis et
- 0,5% qu'il ait des passions.

La pression est donc forte au niveau de l'injonction « soit heureux , c'est obligatoire d'être joyeux ».

L'expression de toutes les émotions est nécessaire à un développement harmonieux.

La réalité est toute autre. Il est nécessaire d'exprimer ses émotions et de pleurer. Les pleurs font partie d'un développement harmonieux de la personne.

Un enfant qui ne « pleure jamais » peut être qualifié d'enfant gentil, sans problème, alors qu'au contraire il garde en lui toutes ses émotions.

Un nourrisson pleure entre 3/4 heure à 1 heure par jour dans les 6 premières semaines de sa vie (en Europe). Son corps s'adapte à l'environnement (système digestif, température du corps, absence d'enveloppe protectrice), suivant le vécu de l'accouchement, le désir ou le non désir des parents, la grossesse. Plus tard, les pleurs seront plus ou moins importantes

en fonction des séparations.

En France, la question habituelle rencontrée lorsqu'un bébé pleure est:

Pourquoi pleure-t-il (faim, douleur, colère, ennui)? Et comment arrêter ses pleurs?

On peut distinguer 4 réflexes:

Le déni des pleurs: « Il n'y a aucune raison d'être triste, c'est moi qui sais ». Il en résultera un inhibition des sentiments: l'enfant n'exprimera plus ses besoins. En allant plus loin, si « tu n'as pas de raison d'être triste, alors tu ne dois pas pleurer », donc ne pas t'exprimer. Là, il y a inhibition de la parole.

Le reproche dévalorisant: « tu es pénible, tu pleures comme un ...! ». L'enfant aura tendance à s'identifier à la définition des parents.

La culpabilisation: « Avec tout ce que je fais pour toi! Tu n'es pas encore content! ». L'enfant va retourner la révolte contre lui, s'estimer comme étant un mauvais enfant.

La banalisation des pleurs: « C'est rien, c'est normal, tu en verras d'autre... ». L'enfant va en conclure que ce qu'il vit n'est pas digne d'intérêt, ce n'est pas important.

Quand on cherche à arrêter les pleurs, l'enfant va les remplacer par un autre comportement.

Lorsque l'on cherche systématiquement à arrêter les pleurs, l'enfant va mettre en place des automatismes de contrôle pour remplacer les pleurs en fonction des stratégies trouvées par l'adulte pour le faire taire. Il remplacera les pleurs par un autre comportement.

- Si la réponse aux pleurs est généralement de le faire bouger, rire ou le promener pour qu'il arrête, l'enfant aura tendance à devenir hyperactif dès qu'il sentira de la tristesse ou tout autre émotion susceptible de le faire pleurer.

- Si on lui donne à manger, il sera assujetti au sein, au biberon, au sucre, à la nourriture.

- Si l'adulte pense qu'il a besoin de sucer, il sera assujetti à la sucette, au biberon, au pouce...

- Si on le couche en pensant qu'il est fatigué: l'enfant s'isolera facilement, refusera le contact quand il sentira mal, « il endormira sa détresse ».

- Si l'adulte essaie de le distraire avec des images, des objets: l'enfant voudra être divertit en permanence. Trop de stimulation dérègle le bébé. Plus tard, il risquera de beaucoup jouer à des consoles de jeux pour s'occuper.



Il a été observé que la composition des larmes n'était pas la même lorsque les pleurs sont l'expression d'une émotion ou d'une irritation (allergie). Dans le 1^{er} cas, elles sont composées d'eau et de toxines diverses. Dans le 2^{ème}, uniquement d'eau.

Les adultes ont tendance à rechercher des causes à ces pleurs, alors que l'on peut se demander:

Pourquoi pleure-t-il ? Dans quel but ?

On s'intéressera alors aux réponses données à ses pleurs.

Les pleurs vont permettre de bâtir des relations intimes avec l'adulte qui tient compte des besoins de l'enfant. Ils sont essentiels à la formation d'un lien affectif.

A quoi ça sert de pleurer?

Pleurer sert à exprimer:

- une souffrance prénatale, le traumatisme de la naissance
⇒ besoin de compréhension

- **un besoin insatisfait,**
⇒ besoin d'ajustement
- **Une surcharge d'informations,**
pour informer l'entourage des excès.
⇒ besoin de protection
- **la frustration**
⇒ besoin d'acceptation de la réalité.
- **une douleur physique** ou des tensions nerveuses (les pleurs avant la sieste aident à la détente qui précède le sommeil)
⇒ besoin de soulagement.



Quand un enfant change d'environnement, il pleure pour s'adapter.

Les pleurs servent à créer une proximité étroite entre l'enfant et dans une situation chargée et gratifiante.

L'enfant qui retient ses larmes le matin ou qui n'est pas accompagné dans ses larmes mais stoppé, va pleurer en retrouvant le parent le soir.

Comment accompagner les pleurs?

Pleurer doit permettre la consolation: con = avec et sol = seul.

Consoler, c'est être « avec » pour alléger la douleur ou l'affliction: « je ne peux pas faire pour toi mais je suis avec toi ». Prendre dans les bras, reconnaître l'émotion.

« La confirmation de la tristesse est une consolation » Marguerite Duras.

Quand un enfant pleure, le parent va l'envelopper dans ses bras pour le contenir, créer une enveloppe, une protection.

L'adulte va parler sur un ton apaisant, lui expliquer ce qui se passe, le rassurer, mettre des mots sur l'état de l'enfant.

Si on laisse l'enfant pleurer seul, il est perdu dans ses pleurs, démunie.

Si on lui interdit de pleurer, il bloque ses émotions.

Si on l'accompagne avec bienveillance il apprend la constance émotionnelle: il y a des hauts et des bas et, en même temps il garde l'assurance d'une constance.

Dans certains cas, il faut reconnaître les pleurs et limiter les gestes violents contre lui-même ou contre l'entourage: « Oui tu peux pleurer et en même temps, Non, tu ne peux pas te faire mal tu ne peux pas tout casser ».

Dans l'accompagnement des pleurs, la mère va donner à l'enfant le sentiment d'amour inconditionnel: « je t'aime quelque soit ton comportement, mon amour pour toi est au-dessus de cela ».



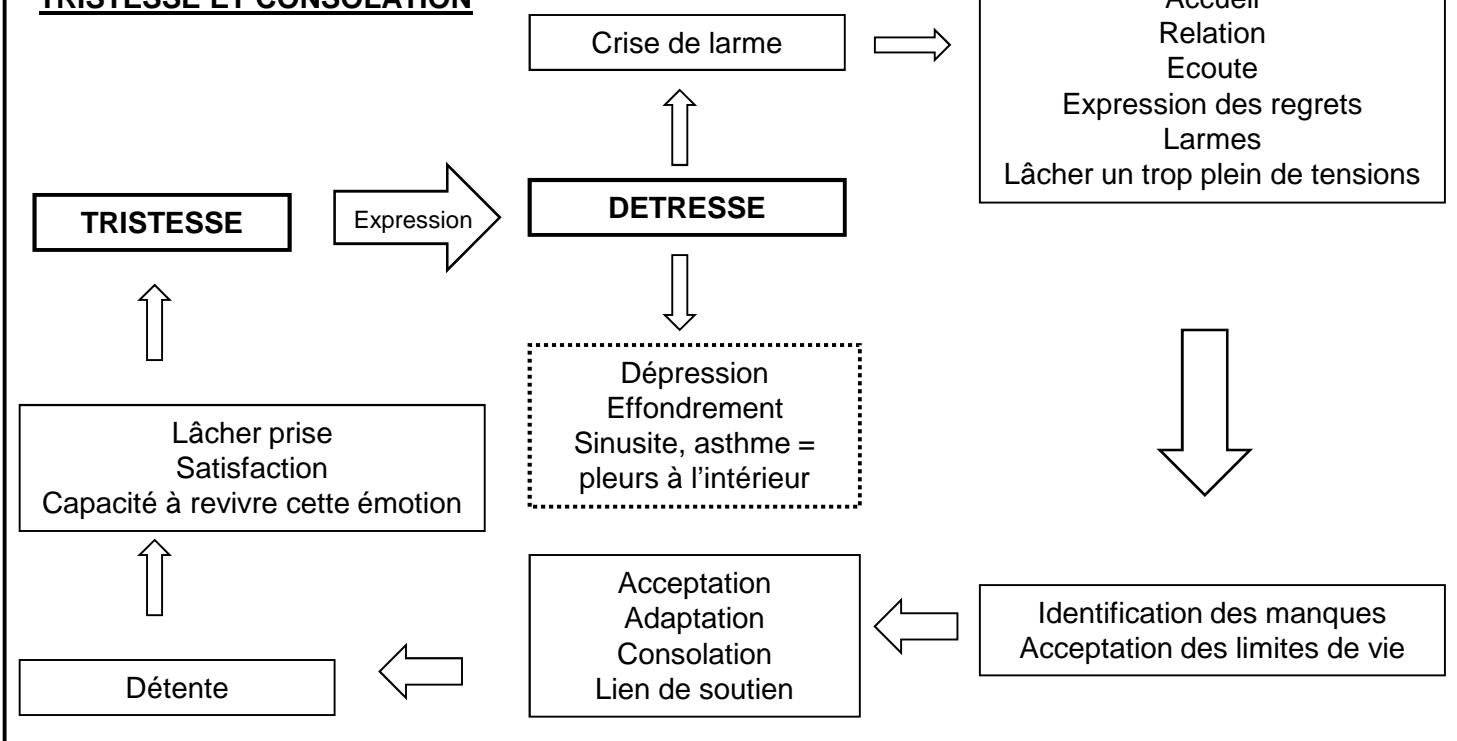
La fonction du père sera d'assurer un soutien à la mère et de poser l'amour inconditionnel: c'est le père qui représente l'autorité, qui contrôle le comportement et les actes de l'enfant pour amener ce dernier vers l'autonomie, l'ouverture au monde, la compréhension de la réalité.

Les pleurs permettent d'anticiper les chagrin futurs. La tristesse sert d'étape de reconstruction dans la situation de perte. Elle permet d'intégrer les expériences douloureuses.

Les enfants qui pleurent sont des enfants qui se sentent mieux après et qui sont les plus vivants.

Les pleurs ne sont pas la souffrance mais le processus qui libère la souffrance.

TRISTESSE ET CONSOLATION

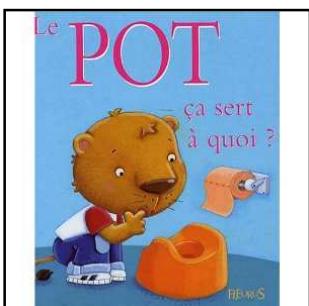


A LIRE ...



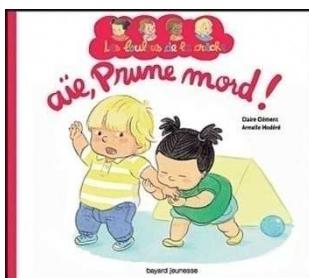
« Quand je suis triste » collection « Les sentiments »

Un petit lapin charmant qui exprime ses sentiments, parle aux enfants de ses sensations, réactions pour les aider à prendre conscience de leurs propres humeurs et à en parler. Un excellent support pour évoquer les états d'âme dès le plus jeune âge. Permet à l'enfant de comprendre ses émotions, donc d'aborder plus librement la vie.



« Le pot ça sert à quoi ? » collection « Fleurus »

Madi, le petit lionceau n'aime pas avoir sa couche mouillée. Mais le pot, il ne sait pas à quoi ça sert. Ses amis vont lui expliquer et Madi sera fier d'aller au pot comme un grand.



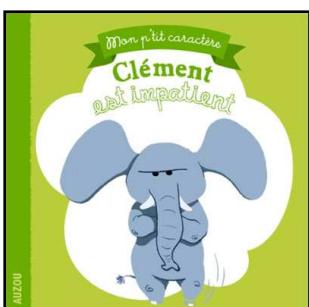
« Aïe, Prune mord ! » collection « Bayard Jeunesse »

Ce matin, Prune a mordu Stella. Stella a mal et Prune pleure : elle dit qu'elle n'a pas fait exprès. C'est si difficile d'empêcher ses petites dents de mordre, Karine va trouver un moyen de l'aider qui va bien amuser tous les loulous ! Dans cette scène du quotidien, Prune mord dans un excès d'excitation, puis par colère. Les loulous ne comprennent pas. Pas même Prune, qui reste désemparée par son geste et par ses conséquences. Karine, la puéricultrice, l'aide à surmonter ses pulsions, tout en rappelant l'interdit. Et la matinée se termine dans le jeu et la bonne humeur !



« Tu me préfères ou tu préfères un cornichon ? » éditions Ecole des Loisirs

Tu m'aimes ou tu m'aimes pas ? Quelle drôle de question ! Est-ce que maman préfère son enfant à un cornichon ! Ou bien, préfère-t-elle son ordinateur à son fils adoré ? Heureusement, bébé lapin est là pour rectifier les hésitations de sa maman !



« Clément est impatient » éditions Auzou Philippe Eds

Clément est impatient. Au goûter, il veut toujours être servi en premier. À la récré, il n'hésite pas à bousculer. Mais le rêve de Clément, c'est d'être assez grand pour conduire la moto de pépé, et pour ça, il est prêt à patienter ! Une nouvelle collection qui associe un animal attachant à chaque trait de caractère. C'est en apprenant à connaître son p'tit caractère qu'on parvient à s'accepter !

DOSSIER



Comment se positionner dans le cadre de l'accueil d'un enfant malade ?

Le parent qui décide de confier son enfant à une assistante maternelle compte sur la disponibilité de celle-ci lorsqu'il est au travail et sur des conditions d'accueil sanitaires satisfaisantes. Il n'est pas toujours en mesure de s'absenter et la maladie de son enfant peut lui poser problème.

Ce sujet doit faire l'objet d'une discussion au moment de la signature du contrat. Si le contrat prévoit un accord sur l'accueil de l'enfant malade, il est nécessaire d'envisager, le moment venu, les dispositions à prendre dans la situation particulière de l'enfant. C'est l'intérêt de l'enfant malade, tout comme celui des autres enfants accueillis, qui doit prévaloir.

Il n'existe pas de liste de maladies entraînant obligatoirement l'éviction de l'enfant dans le contexte de l'accueil familial. L'avis du médecin traitant de l'enfant permettra d'indiquer ou non le maintien de l'accueil, en fonction de la situation. La maladie de l'enfant induit fréquemment la prise d'un traitement, il est important de souligner que l'assistante maternelle ne pourra pas donner de médicaments sans ordonnance ou protocole.

L'administration de médicaments suite à un diagnostic établi par un médecin :

Le Code de la Santé Publique réserve aux médecins, chirurgiens dentistes, sages femmes et infirmiers le droit d'administrer des médicaments. Néanmoins, selon un avis du Conseil d'Etat du 9 mars 1999, « l'aide à la prise de médicaments n'est pas considérée comme un acte médical mais comme un acte de la vie courante lorsque la prise de médicaments est laissée par le médecin prescripteur à l'initiative du malade ou de sa famille et lorsque le mode d'administration ne nécessite pas l'apprentissage et ne présente pas de difficultés particulières ».

Suite à une question posée sur l'administration des médicaments par un tiers, la réponse ministérielle n°41686 précise que : « [...] les assistantes maternelles, considérées comme des tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante, peuvent aider à la prise de médicaments qui devront avoir été prescrits ».

C'est donc dans ce cadre que l'assistante maternelle peut intervenir.

Elle assume seule, à titre personnel, l'entièvre responsabilité, civile et pénale, de l'acte.

En aucun cas, elle ne pourra donner de médicaments à un enfant, sans ordonnance actualisée, au nom de l'enfant. Une fiche synthétique peut ainsi regrouper, à proximité du téléphone, les coordonnées téléphoniques de chaque famille ainsi que les principaux services à appeler :

- le SAMU (15); les pompiers (18); le 122 à partir d'un téléphone portable et le numéro du centre antipoison au : 03.81.11.65.69.

TEXTES ET REFERENCES : la circulaire DGS/DAS n°996320 du 4 juin 1999, le décret du 1^{er} août 2000 (ass. mat Avril 2009 du n°58 p 16), la circulaire de l'éducation nationale n°2003-135 du 08/09/2003 (NORMENE0300417C), loustics infos n°11 p 2).

DOSSIER, bis



Comment rédiger un projet d'accueil ?

Le projet d'accueil est un document écrit sur lequel figure toutes les réflexions de l'assistante maternelle sur ses pratiques professionnelles. Il explique aux familles comment l'enfant va être accueilli pour garantir sa sécurité, sa santé et son épanouissement et créer un climat de confiance.

VOICI QUELQUES IDEES A ABORDER :

Comment prévoyez-vous l'adaptation de l'enfant avec sa famille ?

Ce temps d'adaptation permettra à l'assistante maternelle d'observer l'enfant, de faire connaissance avec ses parents et réciproquement.

Préciser les conditions et les horaires d'accueil en fonction des besoins de chacun.

Que mettez-vous en place pour assurer la sécurité de l'enfant ?

À votre domicile (*Intérieur / extérieur*), lors de vos déplacements (*A pied, en voiture, ...*), lors de votre participation aux activités collectives extérieures.

Rappel : fournir les attestations d'assurance responsabilité civile, professionnelle, automobile, les autorisations de sorties et connaître les numéros d'urgence en cas de besoins.

Quelles attitudes adoptez-vous concernant la santé et l'hygiène de l'enfant ?

Dans le cas d'un accueil d'un enfant malade ou porteur d'un handicap ...

Dans le cas d'un accident ou d'une blessure superficielle ...

Lors d'un soin, d'un change, ...

Dans le cas de l'acquisition de la propreté ...

Comment organisez-vous votre journée pour respecter le rythme de l'enfant et les valeurs socio-éducatives ?

L'accueil de l'enfant et sa famille : transmission des informations par les parents, gestion de la séparation ...

Le temps du repas (*Règles d'hygiène, de politesse, de découverte culinaire, apprentissage de l'autonomie ...*).

Le temps de la sieste (*Aménagement de l'espace de repos, rituels d'endormissement ...*).

Le départ de l'enfant : transmissions des informations par l'assistante maternelle (*Carnet de liaison, feuille de rythme ...*).

Quelles activités proposez-vous selon l'âge des enfants pour contribuer à leur éveil et à leur épanouissement ?

Activité manuelle, musicale, motricité ...

Fréquentation de lieux culturels et artistiques : bibliothèque, spectacle de théâtre, ludothèque ...

Promenades extérieures : découverte de la nature ...

En quoi votre parcours professionnel vient enrichir la qualité d'accueil des enfants ? Etes-vous dans une démarche de formation continue ?

Quels matériels mettez-vous à disposition pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions ?

Tous ces principes feront l'objet d'échanges quotidiens dans un respect de consignes éducatives de la famille, pour le bien être de l'enfant.

Vous évoquerez vos réactions face à différentes situations types, telles que : pleurs, colère, refus de s'alimenter, de participer à une activité ...

Veiller à adapter votre projet d'accueil en fonction de l'âge des enfants et des différents agréments.

Les temps d'animation au relais



JANVIER

Mardi 8 et vendredi 11	Fêtons les rois au Relais ! <u>Merci d'emmener une couronne dorée ou argentée pour chaque enfant.</u>
Mardi 15 et vendredi 18	Eveil musical
Mardi 22 et vendredi 25	Bonhommes de neige géants (<i>Atelier collage</i>)
Mardi 29	C'est la chandeleur ! Atelier « bricolage » : crêpes et poêles en carton et petit goûter

FEVRIER

Vendredi 1 ^{er}	C'est la chandeleur ! Atelier « bricolage » : crêpes et poêles en carton et petit goûter
Mardi 5 et vendredi 8	Eveil à la manipulation
Mardi 12 et vendredi 15 <u>CARNAVAL</u>	Fête et goûter de Carnaval ! <u>Comme l'an dernier, seuls les enfants pourront être déguisés s'ils le souhaitent.</u>
ATTENTION ! <u>Il n'y aura pas d'animation durant les vacances scolaires</u> <u>du lundi 18 février au vendredi 1^{er} mars</u>	

MARS

Mardi 5 et vendredi 8	Eveil à la manipulation
Mardi 12 et vendredi 15	Eveil musical
Mardi 19 et vendredi 22	Décoration des symboles de printemps (<i>Eveil à la peinture</i>)
Mardi 26 et vendredi 29 <u>PAQUES</u>	Décoration d' « œufs de Pâques » (<i>Atelier collage</i>) « Chasse aux œufs »

Comptines des p'tites bêtes

Coccinelle, demoiselle

Coccinelle, demoiselle
Bête à Bon Dieu
Coccinelle, demoiselle
Vole vers les cieux
Petit point rouge
Elle bouge
Petit point blanc
Elle attend
Petit point noir
Coccinelle, au revoir.



La mouche

Une mouche compte ses pattes
Deux et deux ça m'en fait quatre
Quatre et deux ça m'en fait six
Quand je fais de l'exercice
Et quand je marche au plafond
Six pattes ça m'est bien utile
Comme je plains les poissons
Les poissons et les reptiles
Je ne sais pas comment ils font.

La chenille

- « Où vas-tu,
Toute dodue,
Chenille poilue ? »
- « Filer un joli cocon,
Tontaine, ton ton,
Pour devenir
Tontaine, ton ton,
Pour devenir
Un papillon. »



Petit papillon

Petit papillon
Se pose,
Se pose,
Petit papillon
Se pose
Un peu partout.
Petit papi
Passe par ici,
Petit papa
Pose-toi par là !

CUISINE



Petits soufflés de pommes de terre au parmesan

Une idée d'accompagnement sympa, rapide et facile ? Voici une recette de petits soufflés onctueux qui rencontre toujours un franc succès ! Une recette de base que vous pourrez marier selon vos envies en y ajoutant des légumes, d'autres fromages, des épices, du saumon fumé, des crevettes ou de la volaille à la place du jambon... A vous de jouer !

Pour 8 soufflés
Préparation : 20 min
Cuisson : 2 fois 20 min

Ingrédients : 500 g de pommes de terre - 4 blancs d'œufs - 1 jaune d'œuf - 100 g de beurre - 1 grosse pincée de noix de muscade - 2 c à s de parmesan en poudre - sel, poivre

Préparation :

- Épluchez les pommes de terre et coupez-les en morceaux. Faites les cuire dans de l'eau bouillante salée pendant 20 minutes.
- Faites fondre 40 g de beurre. A l'aide d'un pinceau, badigeonnez les petits ramequins et mettez-les au frigo.
- Préchauffez le four à 210°C.
- Égouttez les pommes de terre et mixez-les avec les 60 g de beurre restants, la noix de muscade et le jaune d'œuf, jusqu'à obtention d'une purée. Salez, poivrez et ajoutez le parmesan.
- Dans un saladier, battez les blancs en neige bien fermes avec une pincée de sel et incorporez-les à la purée en mélangeant délicatement.
- Versez cette préparation dans les ramequins et enfournez. Laissez cuire environ 20 minutes le temps que les soufflés montent et dorent. Dégustez immédiatement.

Bon appétit !

Conseil : Attention, lorsque vous mélangez les blancs en neige à la purée de pommes de terre, pensez à remuer de bas en haut et non de gauche à droite afin de ne pas les casser.

Recette inspirée de www.cocotte-et-biscotte.fr



Meringues « bonhommes de neige »

Ingrédients pour 12 meringues : 2 blancs d'œufs - 120 g de sucre - 3 zestes d'orange confite - pépites de chocolat

Réalisation :

- Montez les blancs en neige ferme.
- Ajoutez le sucre et faites meringuer quelques minutes.
- Placez la meringue dans une poche à douille de diamètre d'1cm.
- Dressez les « bonhommes de neige » sur papier cuisson en juxtaposant trois ronds de meringue de taille croissante.
- Faites cuire une heure à 110°. Laissez entièrement refroidir.
- Décorez avec les zestes d'orange et les pépites.

Et c'est prêt pour le goûter !

Le coin des infos !

Nouveau



Projet de Formation Continue (DIF) pour l'Année 2013

**« Parler pour que les enfants écoutent,
écouter pour que les enfants parlent »**

selon la Théorie FABER et MAZLISCH

Les objectifs :

- Améliorer la communication dans l'exercice professionnel auprès des familles,
- Identifier des situations de communications maladroites et leurs conséquences sur les relations avec les familles ou avec les enfants,
- Acquérir des outils de communication,
- Développer des compétences relationnelles respectueuses et bienveillantes envers familles et les enfants,
- Soutenir les familles dans l'exercice de leur parentalité.

Cette formation à destination des professionnelles de la petite enfance a aussi tout son intérêt dans le contexte de la « cellule familiale ».

Il s'agit d'une formation de 20H00 dispensée par Laurence MOUILLET, puéricultrice, certifiée en analyse transactionnelle en guidance familiale.

Cette formation sera prise en charge par votre droit individuel à la formation (DIF).

Déroulement : le samedi matin ou en soirée (*A définir avec l'ensemble du groupe*).

Lieu : Maison de l'enfant (Héricourt).

Si vous êtes intéressée par la thématique de cette formation, merci de prendre contact avec l'équipe de votre RPAM au 03.84.36.60.66.

(Pour l'instant les dates et les créneaux horaires ne sont pas actés).

Le groupe IRCEM à votre écoute

Votre retraite complémentaire	Pour toujours mieux vous servir, le Groupe IRCEM simplifie sa relation client. Désormais un numéro unique : 0 980 980 990 (Appel non surtaxé) Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00	Une nouvelle adresse, pour nous envoyer un mail : info@ircem.com (Préciser l'objet de votre demande) et toujours www.ircem.com Pour accéder à vos services IRCEM en ligne et à des informations utiles.
Vos indemnités complémentaires en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident		

Votre compteur DIF (<i>Droit à la Formation Individuelle</i>)	0 811 025 030 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe) Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00	
Des difficultés passagères (Service IRCEM Plus, l' <i>Action sociale de l'IRCEM Prévoyance</i>)		

Les garanties IRCEM Mutuelle : garantie santé, obsèques, dépendance, protection en cas d'accident		
--	--	--

D'autres organismes vous renseignent

Votre formation professionnelle	Contacter l'AGEFOS PME de votre région	www.agefos-pme.com
	0 800 820 920 (Appel gratuit depuis un poste fixe)	www.emploidelafamille-formation.fr mail : formation@institut-iperia.fr
Votre indemnisation Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail	3646	www.ameli.fr
Les indemnités de chômage	Contacter le pôle emploi de votre circonscription	www.pole-emploi.fr
Votre retraite de base	Contacter la CARSAT de votre région	www.assurance-retraite.fr www.info-retraite.fr
Les prestations familiales : la PAJE ...	Contacter la CAF de votre circonscription	www.caf.fr
	0 800 820 920 (Appel gratuit depuis un poste fixe)	www.pajemploi.urssaf.fr
Les réductions d'impôts et crédits d'impôts	« Impôts-Service » au 0810 467 687 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)	www.impots.gouv.fr



Votre situation change ...

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles (un enfant arrive ou part de chez vous)...

Pensez à nous prévenir le plus rapidement possible pour nous permettre de donner vos disponibilités, en temps réel, aux parents en recherche d'une assistante maternelle.

Pour ce faire vous pouvez nous contacter par téléphone ou nous rencontrer au relais :

A Héricourt:

Nous vous accueillons au secrétariat :

Lundi ⇨ 13H30 à 16H30
Mardi ⇨ 11H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30
Jeudi ⇨ 9H30 à 12H30
Vendredi ⇨ 11H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Nous vous accueillons sur RDV :

Mardi ⇨ 13H30 - 18H00
Jeudi ⇨ 13H30 - 17H00
Samedi ⇨ 8H00 - 12H00

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message ou de nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

Penser à prévenir la PMI pour tout changement de situation (vous déménagez, vous accueillez un nouvel enfant, ...)

L'équipe du Relais vous souhaite 2013 raisons d'être heureux.
Très belle année !



Assistantes maternelles, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le site www.pajemploi.urssaf.fr.

Sur le bandeau gauche de la page d'accueil, cliquez sur « Je suis salarié / Je m'inscris ».

Vous aurez besoin de votre numéro de salariée (Présent sur vos bulletins de salaire), votre nom, votre numéro de sécurité sociale ainsi qu'une adresse électronique.

Pour valider votre inscription, vous devrez cliquer sur le lien d'activation qui vous sera communiqué par courriel (Mail).

Vous pourrez ensuite consulter l'ensemble des déclarations de vos employeurs, accéder à vos bulletins de salaire, consulter un récapitulatif mensuel de vos salaires et recevoir les informations Pajemploi.



ATTENTION

L'équipe ne pouvant pas vous prévenir individuellement du programme d'animation trimestriel de votre RAM, nous vous remercions de bien vouloir prendre note dès à présent de toutes les dates qui vous intéressent.

Fermetures du relais

Pour des raisons de service le Relais sera fermé les lundis 11 février et 18 mars 2013

En cas d'urgence vous pouvez contacter la Direction Départementale du Travail au 03.84.96.80.00

Bonne lecture à tous !

Cette gazette trimestrielle est envoyée gratuitement à toutes les assistantes maternelles de la CCPH.